

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 56
Membres absents : 22
Procurations : 12

Séance du 13 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 13 du
mois de novembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 07/11/2024
Date de transmission : 18/11/2024
Date de mise en ligne : 20/11/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, M. STRICH Vincent, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme GERTEIS Stéphanie), M. CAPON Patrick (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. CASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MUNCH Paul-Bernard, M. PILLERI Angelo, M. SCHACHER Francis (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

17^{ème} QUESTION

Adoption du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) 2024-2030 de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n°2024-173)

Instauré par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) a pour objet de définir les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information des demandeurs.

Document obligatoire pour un EPCI doté d'un Programme Local de l'Habitat approuvé, ce plan vise à faciliter l'accès des ménages éligibles, à un logement social et à leur permettre de réaliser les différentes étapes de leurs parcours résidentiels au sein du parc public.

Saint-Louis Agglomération a élaboré son plan avec le concours étroit de ses communes membres et de l'ensemble des acteurs compétents dans le domaine du logement social. Conformément aux attendus réglementaires, son contenu s'articule autour des 4 thématiques suivantes :

- L'accueil, l'information des demandeurs et l'enregistrement de leur dossier ;
- La gestion partagée de la demande ;
- La cotation de la demande ;
- La gouvernance et le pilotage partenarial du plan.

Leur déclinaison opérationnelle s'appuiera sur un programme d'actions, dont la mise en œuvre est programmée sur la période 2024-2030.

Conformément à l'article L441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de plan a été soumis pour avis aux 40 communes membres ainsi qu'aux autres membres de la Conférence Intercommunale du Logement. Les avis rendus sont unanimement favorables.

Le document a également été transmis au Préfet du Haut-Rhin, qui a formulé quelques observations quant à la mise en forme du document et transmis quelques informations complémentaires à intégrer dans le plan. Les modifications demandées ne remettant pas en cause de manière substantielle le plan, elles ont toutes été prises en compte. Le document ainsi modifié a été validé par les services de l'Etat.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'adopter le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs 2024-2030 de Saint-Louis Agglomération, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce plan et à signer les documents afférents.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 15 novembre 2024

Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

